



7

Feuille 6

Feuille 8

Feuille 18.

Feuille 17

Feuille 16

Feuille 15

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 27 SEP. 2000
Droit de sceau: Fr.
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



COMMUNE DE VEROSSAZ CANTON DU VALAIS

CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 7

Delimitation du périmètre: MM. James Medica ingénieur forestier et Roland Metral inspecteur d'arrondissement
Relève: Bureau de géométrie G. Rey-Bellet SA

Pour approbation des délimitations forestières

L'inspecteur d'arrondissement

Monthey, mars 1992

GRB	ST MAURICE	MONTHEY X	YVONNAZ
Georges Rey-Bellet SA	Ch. Courtenay 2	Ch. Courtenay 2	Ch. Courtenay 2
Bureau d'ingénieurs et de géomètres	Tél. 025 85 15 85	Tél. 025 71 15 18	Tél. 025 81 44 41
	Fax 025 85 16 19	Fax 025 71 88 10	Fax 025 81 44 41

Tous droits réservés
L'utilisation de ce plan à des fins commerciales
est formellement interdite. Toute réimpression
sans autorisation écrite de la GRB
Mettre en œuvre sans autorisation écrite de la GRB
peut entraîner des poursuites pénales.

St Maurice 1950.
G. Rey-Bellet
geom. off.